

Le 6 septembre 2018

Arbitrage du dossier de l'équité salariale

Les enjeux qui n'ont pas fait l'objet d'une entente lors de la période de médiation entre les parties (voir bulletin n° 394) se retrouvent devant l'arbitre Flynn, qui devra rendre une décision finale sur chacun d'eux.

Les parties doivent soumettre simultanément leur argumentation par écrit, le vendredi 7 septembre 2018, à 17 h. Une fois que nous aurons reçu la soumission écrite de l'employeur, nous procéderons à son analyse.

L'arbitrage aura lieu le 12 septembre 2018 devant l'arbitre Flynn, qui rendra sa décision le plus rapidement possible. Il nous est donc impossible de connaître la date exacte à laquelle nous allons recevoir la décision.

Nous procéderons de la même façon que pour la première décision. Nous vous communiquerons les détails une fois que nous aurons analysé la décision. Nous rendrons la décision publique sur notre site web lorsqu'elle sera disponible dans les deux langues officielles afin que les membres aient la possibilité d'en prendre connaissance au même moment.

D'ici là, nos efforts seront orientés sur la préparation du dossier afin d'obtenir justice pour les FFPS.

Solidarité,

Membres du Comité de l'équité salariale,



Nancy Beauchamp



Barb McMillan



Cathy Kennedy

